

Règlement course nature « la Forestière de Saint Alban » 2025

❖ ORGANISATION

- Le Comité d'Animation saint albanais (CASA) organise une course nature « la Forestière de Saint Alban » le **dimanche 8 juin 2025** au départ de Saint Alban les Eaux
- Deux parcours de **19 et 9 km** avec respectivement **725 et 340m de dénivelé** sont proposés, empruntant à 90% des chemins sur les pentes de la côte roannaise
- Renseignements ici : <https://mastodon.social/@Laforestiere> ou <https://www.facebook.com/laforestiere42>

❖ INSCRIPTIONS

- Sur le site Sportsnconnect :
 - <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/29530/la-forestiere-de-saint-alban>
 - **Date limite : samedi 7 juin – 12h**
 - **Nombre maximal d'inscrits : 200** personnes pour le **total des 2 épreuves**
- Tarifs
 - 12 € pour le petit parcours
 - 15€ pour le grand parcours
 - **Inscriptions sur place** : possible si la jauge de 200 n'est pas atteinte avec majoration de 2€
- Catégories d'âge
 - Parcours de 19km : à partir de la catégorie ESPOIR (nés en 2005 ou avant)
 - Parcours de 9km : à partir de la catégorie CADET (nés en 2009 ou avant)
- Conditions d'admission – Documents à fournir (selon le cas)
 - **Licenciés FFA** : n° de licence
 - **Non-licenciés FFA majeurs** : PPS
 - **Non-licenciés mineurs** : autorisation du responsable légal et formulaire de santé pour mineur
- Nota – rappel de la réglementation complète relative à toutes les compétitions hors stade:

La participation est subordonnée à la présentation :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées
- **Tous les autres licenciés sportifs et non licenciés** doivent présenter obligatoirement à l'inscription une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr/>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum **3 mois** avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

- La personne majeure ne peut donc pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération ni même un certificat médical
- **Pour les personnes mineures, selon le cas :**
 - D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées
 - Une attestation (dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé des Sports) signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur, confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative
 - A défaut, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de **moins de 6 mois**

❖ HORAIRES – DOSSARDS

- Départs et arrivées dans le Parc des Eaux Minérales à St Alban les Eaux
 - 9h : Grande Forestière (19km)
 - 10h : Petite Forestière (9km)
- Dossards à retirer le matin jusqu'à 30 minutes avant les épreuves dans le Parc des Eaux Minérales

❖ PARCOURS

- Balisé par des fanions jaunes, des repères tissu jaune fluo, et quelques rubalises, retirés dès la fin de la course
- Ravitaillements
 - 1 sur le 9kms (à mi-parcours)
 - 3 sur le 19kms
- Matériel conseillé
 - Réserve d'eau de 500ml, téléphone portable, sifflet
 - 2 épingles à nourrice pour le dossard (non fournies)
 - Le milieu naturel est fragile, une mise hors course sera prononcée pour tout acte de pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de débris, etc...)

❖ RESULTATS, RECOMPENSES

- Classements affichés à l'arrivée sur place
- **Chaque arrivant se verra remettre un bon d'achat d'une valeur de 12€ à l'un des food-trucks présents sur place**
 - Des barnums, tables et bancs seront mis à disposition dans le parc pour les coureurs, accompagnateurs et bénévoles désirant manger sur place
- **Des lots seront remis aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge sur les deux parcours**

- **Sur le grand parcours uniquement**, et selon la classification catégorielle d'avant 2019 (vétérans à partir de l'année de naissance 1985, puis par tranches de 10 ans), **récompense pour le premier de chaque catégorie**.
- **Pas de cumul**
- Un trophée sera remis aux représentants du **club le plus représenté** sur l'ensemble des deux courses – Il sera remis en jeu chaque année et restera la propriété du club l'ayant remporté 3 fois. Seront comptabilisés pour ce trophée les participants s'étant inscrits explicitement avec la licence associée à leur club ou sur la ligne « Club » du bulletin d'inscription (non réservé aux clubs FFA donc)

❖ **CONDITIONS GENERALES**

- L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve
- Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses
- L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les licencié(es) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
- Annulation : en cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué

❖ **RENSEIGNEMENTS**

- : <https://mastodon.social/@Leforestiere> ou <https://www.facebook.com/leforestiere42>
- Mr Patrice MASCI
Tél : 06 25 41 30 02 p.masci@live.fr
- Mr Gérard PELISSON
Tél : 06 84 82 18 56 gerard.pelisson42@gmail.com